Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2014-052/JCH/DR

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 27 février 2013
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2010-179
créant l'unité de service US 001 et nommant Monsieur Hervé RAOUL directeur ;

DECIDENT

Article 1 : L'Unité de Service US 003 intitulée « Laboratoire P4 – Jean Mérieux » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 2 : Monsieur Hervé RAOUL est reconduit dans ses fonctions de directeur de cette unité jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2014.

Le Président-directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA